



HAL
open science

”Tout paix et amitié”. La maison des enfants d’Henri II et Catherine de Médicis

Caroline Zum Kolk

► To cite this version:

Caroline Zum Kolk. ”Tout paix et amitié”. La maison des enfants d’Henri II et Catherine de Médicis. Pascale Mormiche; Stanis Perez. Naissance et petite enfance à la cour de France (Moyen Âge – XIXe siècle), Septentrion, 2016, 978-2-7574-1379-1. hal-01829692

HAL Id: hal-01829692

<https://hal.science/hal-01829692>

Submitted on 4 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Caroline zum Kolk

Cour de France.fr / Institut d’études avancées de Paris

Pour un observateur issu d’une société marquée, comme la nôtre, par le modèle de la famille bourgeoise et par la « révolution freudienne », qui attribue une place importante aux liens qui unissent parents et enfants, la manière dont on élevait les enfants à la cour des Valois peut paraître déroutante. Installés dans une maison à part, entourés de plusieurs dizaines, voire centaines, de serviteurs et compagnons, les enfants grandissaient séparés de la cour et de leurs parents qu’ils ne voyaient que périodiquement.

On peut se demander ce que représentent la paternité et la maternité dans ces conditions, et quels étaient les effets psychologiques pour les enfants. Des études récentes sur la psychologie infantile et le phénomène de la *résilience* ont mis en cause le principe qui veut que la présence de la mère ou du père est indispensable pour la santé psychologique des enfants. Ainsi, des orphelins de guerre ou de catastrophes naturelles ont atteint l’âge adulte sans traumatisme majeur s’ils ont été capables de créer des liens affectifs avec d’autres adultes de leur entourage¹. Cette observation fournit un indice précieux pour la compréhension des effets d’une éducation qui sépare enfants et parents, et l’importance des relations qui se tissent au sein du ménage des enfants royaux. Leur maison forme un cadre stable et rassurant qui permet aux enfants de nouer des relations structurantes et durables avec des adultes et leurs compagnons de jeu. La solidité de l’attachement ainsi suscité se reflète dans la faveur avec laquelle certains de ces compagnons de jeunesse sont traités par leurs jeunes maîtres une fois que ces derniers ont atteint l’âge adulte. Les rois François I^{er}, Henri II et Charles IX placent ainsi leurs nourrices dans les maisons féminines de leur cour et attribuent des charges aussi à leurs maris et leurs enfants. D’autres serviteurs font des carrières fulgurantes, comme le gouverneur de François I^{er}, Artus Gouffier de Boisys, et son frère Guillaume, compagnons de jeu du jeune François : le premier est nommé Grand Maître de France, le second amiral. En 1515, Guillaume obtient en outre la charge de gouverneur des enfants du roi ; sa sœur Charlotte sert avec son mari René de Cossé-Brissac également dans

¹ Le concept de résilience a été formulé pour la première fois par Emmy E. Werner qui a entrepris avec Ruth S. Smith les premières enquêtes à ce sujet dans les années 1970-1980 (voir entre autres *Overcoming the Odds : High Risk Children from Birth to Adulthood*, Cornell, Cornell University Press, 1992), fondant un courant de recherche international fertile, marqué entre autres par les travaux de John Bowlby, George A. Bonanno, Boris Cyrulnik et Serban Ionescu.

cette maison.

Dans le cas des princesses royales, les suites de l'attachement enfantin peuvent prendre une tournure différente : la virilocalité² mène à l'établissement des serviteurs à l'étranger. En 1528, Renée de France, fille cadette de Louis XII et Anne de Bretagne, épouse le futur duc de Ferrare, Hercule d'Este. Elle amène en Italie sa gouvernante, Michelle de Saubonne, et lui accorde le statut de dame d'honneur, la fonction féminine la plus élevée de sa maison. En 1533, Catherine de Médicis implante en France une partie des familles qui ont servi dans sa maison enfantine, dont celle de Rosso Rodolfi qui a été son gouverneur dès qu'elle eut l'âge de quatre ans³. Tous n'acceptent pas de suivre leur maîtresse en France : « les uns viels et les autres déterminés ne partir de leurs maysons » préfèrent rester en Italie, au grand regret de Catherine qui est ainsi empêché de « faire comme je voldrois pour eulx »⁴.

La séparation géographique des parents des enfants est ressentie douloureusement par la mère et le père. Les demandes répétées de nouvelles, les nombreuses rencontres et l'impatience avec laquelle les parents les attendent (en quittant la cour parfois avant l'heure pour être plus tôt réunis) ainsi que les marques d'inquiétude quand un des enfants est malade trahissent un attachement profond. Une relation trop fusionnelle entre la mère et le nourrisson est toutefois proscrite : d'après Catherine de Médicis, elle peut opposer la mère au père, une expérience dont elle témoigne dans une lettre riche d'enseignements pour le sujet qui nous intéresse. La reine écrit en 1562 à sa belle-sœur et amie Marguerite de Savoie, six mois après que celle-ci ait accouché d'un garçon, le futur Charles-Emmanuel de Savoie. Elle lui conseille à freiner ses élans maternels pour ne pas s'éloigner de son époux : « Quand on l'oublie pour les enfans qu'il nous donne, il les reprend. Je l'ay trop esprouvé, et en mary et enfans, qui est la cause que je vous supplie de regarder seulement à luy donner une bonne nourrice, qui se connoisse à nourrir [élever] enfans »⁵. La distance ainsi introduite est bénéfique non seulement pour le couple, mais aussi pour la mère ; la reine recommande à son amie de « n'estre pas toujours auprès de luy [l'enfant] ; car vous ne pouvez vous garder de vous fascher pour la moindre chose qui luy survient, et jamais enfant ne fut nourry sans beaucoup de petits maux, et faut qu'il en ait comme tous les autres. Si j'eusse toujours esté auprès des miens, je fusse morte et

² Virilocalité : après le mariage, l'épouse s'installe dans le lieu de séjour de son mari.

³ Lettre de Catherine de Médicis à François I^{er} du 16 mars 1529, *Lettres de Catherine de Médicis (1529-1588)*, Hector de la Ferrière-Percy, Bagueault de Puchesse (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1880, I, p. 619 (désormais *LCM*)

⁴ Lettre de Catherine de Médicis à Cosme de Médicis du 7 octobre 1543, *LCM*, I, p. 7.

⁵ Lettre de Catherine de Médicis à Marguerite de France, duchesse de Savoie, juillet-août 1562, *LCM*, X, p. 544. L'accouchement eut lieu le 12 janvier 1562. L'original de cette lettre n'a pas été conservé ; elle a été reproduite par Pierre Matthieu dans *Histoire de France sous les règnes de François I, Henry II, François II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louys XIII*, Paris, veuve N. Buon, 1631, I, p. 401.

les eusse fait mourir, cuidant bien faire [...] ».

En effet, des huit enfants de Catherine de Médicis qui ont survécu au péripartum⁶, un seul est mort à l'âge de neuf mois, Louis, décédé le 24 octobre 1549. Sept survécurent et grandirent ensemble dans « la maison des enfants » dont nous allons retracer l'histoire, la structure et, au moins partiellement, le fonctionnement au quotidien.

La mise en place de la maison des enfants de Catherine de Médicis et Henri II

La maison des enfants de Catherine de Médicis et Henri II a été mise en place fin 1543, peu avant la naissance de leur premier enfant. Une longue période d'infécondité avait précédé cet accouchement. Mariée depuis 1533, le couple attendit dix ans la naissance de son premier enfant. D'après Brantôme, les courtisans considéraient que la responsabilité pour cette stérilité se trouvait du côté d'Henri qui aurait souffert d'une déformation congénitale (hypostasias)⁷. En 1538, le jeune homme surprend son entourage avec la naissance d'une fille engendrée pendant la campagne du Piémont⁸. Désormais mise en cause, la dauphine multiplie le recours aux philtres et consulte médecins et astrologues⁹. Qu'est-ce qui enclenche la série de naissances qui commence en 1544 ? La documentation, très lacunaire et constituée de témoignages de troisième main, imprécis et tardifs, ne permet pas de trancher cette question avec certitude. D'après Brantôme, les femmes de la famille Médicis sont tout simplement tardives à concevoir¹⁰, d'autres y voient l'effet des conseils de Jean Fernel, devenu médecin du dauphin en 1542¹¹, ou le résultat d'un remède que Catherine de Médicis aurait reçu par l'intermédiaire d'Anne de Montmorency¹².

⁶ La période comprise entre le 9^e mois de grossesse et les semaines qui suivent l'accouchement. Deux enfants n'ont pas survécu au péripartum : Catherine a accouché en 1556 de jumelles dont une est morte-née, l'autre morte peu après sa naissance.

⁷ Brantôme, Pierre de Bourdeille, abbé de, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1991, p. 33 : « [...] on disoit à la Court qu'il ne tenoit pas tant à Madame la Dauphine comme à Monsieur le Dauphin pourquoy ilz n'avoient d'enfans, parce qu'on disoit que mondict Sieur le Dauphin avoit son vit tort, et qui n'estoit pas bien droict, et que pour ce la semance n'alloit pas bien droict dans la matrice, ce qui empeschoit fort à concevoir ».

⁸ L'enfant, naturalisé en 1548, fut baptisé Diane et élevé à la cour de France.

⁹ Pour autant, elle n'a pas développé un intérêt marqué pour la médecine : sa bibliothèque personnelle ne comporte aucun ouvrage médical. Un seul, les *Stanze* de Manetti, peut être mis en relation avec la question de la procréation et des accouchements. Il lui a été offert en célébration de la naissance d'une de ses filles, probablement Claude. Voir Isabelle de Conihout, Pascal Ract-Madoux, « À la recherche de la bibliothèque perdue de Catherine de Médicis », dans *Il mecenatismo di Caterina de' Medici. Poesia, feste, musica, pittura, scultura, architettura*, S. Frommel, G. Wolf, (éd.), Venise, Marsilio, 2008, p. 43.

¹⁰ Brantôme, *op. cit.*, p. 33.

¹¹ Jean-Paul Pittion, « Jean Fernel (1497-1558), médecin d'Henri II : vie et œuvre », *Médecine et médecins au XVI^e siècle*, Marie Viallon-Schoneveld (éd.), Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 2002, p. 173-181 ; article réédité sur Cour de France.fr (<http://cour-de-france.fr/article938.html>).

¹² Cette hypothèse repose sur une lettre de remerciement de Catherine de Médicis non datée : « Mon compere ie ne vous ne remersyé poynt de set que mavez envoy car sy playst a dyeu quy me serve ie ne tyendre set bienfe, quy ayt le plulx grant quy me savoyt avenyr, que de vous et maytere poyne set ie puis jeames, de vous donner

Le premier enfant du couple naît le 19 janvier 1544. La joie est grande, d'autant plus qu'il s'agit d'un fils. Le deuxième, une fille, naît vingt-huit mois plus tard. À partir de là, les grossesses se suivent à un rythme soutenu : jusqu'en 1556, Catherine de Médicis accouche en moyenne d'un enfant tous les dix-huit mois. Les grossesses nombreuses et rapprochées menacent la santé de la reine, d'autant plus qu'elle suit la cour dans ses nombreux déplacements. Ce n'est qu'à l'approche des naissances qu'elle s'installe dans un des deux châteaux qui servent à cette époque comme résidence principale, Saint-Germain-en-Laye et Fontainebleau.

À partir du sixième enfant, les accouchements se compliquent. Les envoyés anglais rapportent que la naissance de Marguerite a été précédée d'un long et périlleux travail¹³. Celles des jumelles Jeanne et Victoire auraient presque coûté la vie à leur mère :

« La veille de la Saint-Jean, le roi avait invité les ambassadeurs à se rendre à la cour le lendemain pour assister à la remise d'une épée que lui avait offerte le pape. À leur arrivée, ils apprirent que la reine a été délivrée d'une fille et qu'un autre enfant était attendu. La reine travaillait jusqu'à 8 heures du soir quand elle fut délivrée d'une autre fille, morte née ; elle-même ne survit qu'avec grands peines et danger. À cause de son empêchement, et le fait que le roi ne l'avait presque jamais quitté, la cérémonie de l'épée fut reportée au lendemain »¹⁴.

Cet accouchement marque la fin des grossesses. Sur les dix enfants, trois n'ont pas survécu à l'accouchement et au péripartum : Louis et ses sœurs jumelles, Jeanne et Victoire.

L'intégration des nourrissons dans la maison des enfants intervient après quelques semaines, voire quelques mois ; aucun usage ou règle ne dicte ce moment. Les déplacements de la cour semblent être décisifs. Anne de Bretagne, éprouvée par la mort de ses quatre premiers enfants, cohabite avec sa fille Claude, née en 1499, probablement jusqu'en 1501, année où elle doit quitter Blois pour Grenoble. La fille du même nom de Catherine de Médicis et Henri II, née le 12 novembre 1547, intègre la maison des enfants à l'âge de cinq mois, quelques jours avant que la cour se rende en Bourgogne et en Champagne¹⁵.

aconnaystre que vous naves poynt de meyllure amyes ne amye que votre bonne commere et amye Caterine » (Lettre de Catherine de Médicis à Anne de Montmorency sans date : BnF, Ms. fr. 3292, fol. 58).

¹³ Dépêche de Dr. Wotton, Sir William Pickering et Sir Thomas Chaloner du 16 mai 1553, dans William B. Turnbull (éd.), *Calendar of State Papers Foreign, Edward VI: 1547-1553*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1861, p. 273-287.

¹⁴ « On Midsummer-eve the King required the Ambassadors to be at Court next day, to witness the presentation of a sword sent to his Majesty by the Pope. On their arrival they found that the Queen had been delivered of a daughter, and that another was expected. She travailed till 8 o'clock p.m., and brought forth another daughter, still-born; herself escaping not without very great pains and danger. Because of her confinement, and that the King himself was almost all that while never from her, the ceremony of the sword was deferred until the following day ». Dépêche de Wotton du 13 juillet 1556, dans W. B. Turnbull (éd.), *op. cit.*, p. 232-242.

¹⁵ Lettre de Henri II à Jean d'Humières du 20 mars 1548, BnF, Ms. fr. 3120, f. 13, et lettre de Catherine de Médicis au même du 27 mars 1548, *LCM*, I, p. 22. Itinéraires d'Henri II et de Catherine de Médicis, édités sur Cour de France.fr sous la forme d'une base de données : <http://cour-de-france.fr/rubrique434.html>.

Dans l'hôtel des enfants, la différence d'âge entre l'aîné, François, et le plus jeune, Hercule, est importante, onze ans. Pris dans leur ensemble, la période de la petite enfance¹⁶ des sept enfants du couple royal se situe entre le 19 janvier 1544 et 18 mars 1562 :

Naissance et fin de la petite enfance des enfants de Catherine de Médicis et Henri II

Nom	Naissance	Fin de la petite enfance	Lieu de naissance
François	19 janvier 1544	19 janvier 1551	Fontainebleau
Élisabeth	2 avril 1546	2 avril 1553	Fontainebleau
Claude	12 novembre 1547	12 novembre 1554	Fontainebleau
Louis († le 24 oct. 1549)	3 février 1549		Saint-Germain-en-Laye
Charles Maximilien	27 juin 1550	27 juin 1557	Saint-Germain-en-Laye
Édouard Alexandre [Henri]	20 sept. 1551	20 sept. 1558	Fontainebleau
Marguerite	14 mai 1553	14 mai 1560	Saint-Germain-en-Laye
Hercule [François]	18 mars 1555	18 mars 1562	Fontainebleau
Jeanne et Victoire († 24 juin 1556)	24 juin 1556		Fontainebleau

Une structure curiale ancienne

La maison des enfants repose sur une structure et une organisation éprouvée, vieille de plusieurs siècles. Les plus anciennes ordonnances conservées témoignent de l'existence d'un hôtel des enfants depuis le XIII^e siècle¹⁷. Elles décrivent une structure qui n'est qu'exceptionnellement rattachée à la maison de la reine ; la plupart des sources font état d'une autonomie structurelle précoce. En 1316, 42 personnes servent ainsi les cinq enfants de Philippe V et de Jeanne de Bourgogne. L'aînée des enfants, une fille, a huit ans ; le plus jeune, le dauphin Louis, est âgé de quelques mois. Un chevalier dirige cet hôtel qui est doté d'une petite suite d'honneur pour les filles (avec une dame et deux demoiselles pour chacune) et de tous les services nécessaires pour répondre aux besoins du quotidien (paneterie, échansonnerie, cuisine, écurie et fourrière). Le dauphin est servi par une nourrice, une berceuse et un valet qui a aussi pour charge de porter le nourrisson. Attestée est aussi la

¹⁶ Définie ici comme la période qui va de la naissance à la fin de la sixième année de l'enfant.

¹⁷ Ces ordonnances ont été étudiées par Elisabeth Lalou : « Les ordonnances de l'hôtel des derniers Capétiens directs », dans H. Kruse, W. Paravicini (éd.), *Höfe und Hofordnungen 1200-1600*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1999, p. 91-101 ; « Le fonctionnement de l'hôtel du roi du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle », dans *Vincennes aux origines de l'Etat moderne*, J. Chapelot, E. Lalou (éd.), Paris, Presses de l'ENS, 1996, p. 145-157.

présence d'un *physicien*, un médecin, qui suit la maison dans ses pérégrinations¹⁸.

Si nous faisons abstraction des charges spécifiques au soin des petits enfants, la composition de cette maison ressemble à celle des autres hôtels curiaux. Cette similitude perdure tout au long des siècles et ne s'explique pas par la volonté d'« imiter » l'organisation de la maison du roi ou de la reine dans un but pédagogique¹⁹, mais par les nécessités du quotidien et les fonctions des maisons curiales. La structure de l'hôtel ressemble par ailleurs à celle qui est en vigueur dans la plupart des cours européennes ; il n'est pas déplacé de parler à ce sujet d'une norme ou d'un modèle européen dont les origines remontent à la fin de l'Antiquité²⁰.

Comme les autres hôtels de la cour, la maison des enfants évolue avec le temps ; cette progression est néanmoins loin d'être linéaire. La taille des maisons croît et décroît en fonction de la situation financière de la Couronne, du contexte politique et des choix personnels du souverain qui ont un impact important sur l'organisation de la cour. Charles VII et Louis XI n'entretiennent pas un entourage important et se montrent réfractaires à l'idée de suivre l'exemple de la cour de Bourgogne qui brille par sa taille et son vaste. Les enfants de Charles VII doivent ainsi se contenter d'une suite réduite : en 1453, quatorze personnes servent Charles, âgé de sept ans, six Madeleine, âgée de dix ans. Cette année apparaît dans les états la charge de la *gouverneresse*, la gouvernante, qui jouera un rôle important dans les maisons enfantines du XVI^e siècle²¹.

En 1484, la régente Anne de Beaujeu se montre plus généreuse au sujet de l'hôtel de la petite Marguerite d'Autriche qui porte le titre de reine de France depuis le décès de Louis XI. Son rang explique la taille considérable de cette maison dont la petite maîtresse n'a que quatre ans : elle compte 90 membres en 1484²².

¹⁸ *Le nombre de gens de l'ostel nostre petit seigneur et nos Jeunes dames* (décembre 1316), BnF, Clairambault 832, fol. 639 et suite. Une autre ordonnance nous renseigne sur la taille de l'hôtel du roi et de la reine la même année : 164 et 102 personnes sont au service du couple royal (*C'est l'abregié des despens de l'ostel notre sire le roy, la royne et les enfans*, AN, JJ 57, fol. 44-45 ; éditée par Elisabeth Lalou et Benjamin Suc, *Ordonnances de l'hôtel du roi*, Orléans, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006. En ligne : <http://www.cn-telma.fr/ordonnances/table/>

¹⁹ Thèse émise par Marie-Ange Boitel-Souriac dans « Grandir à la cour dont le prince est un enfant. La petite cour des enfants de France au XVI^e siècle, ou l'école des normes et codes de la société curiale », dans *Trouver sa place. Individus et communautés dans l'Europe moderne*, A. Rouillet, O. Spina, N. Szczech (éd.), Madrid, Casa de Velazquez, 2011, p. 37 et 39.

²⁰ Sur ces similitudes et les origines antiques des structures curiales, voir entre autres Anne-Claire Michel, *La cour sous l'empereur Claude. Les enjeux d'un lieu de pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 12-19 ; Malcolm Vale, *The Princely Court. Medieval Courts and Culture in North-West Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2001 ; et H. Kruse, W. Paravicini (éd.), *op. cit.* ; Aloys Winterling, « Hof ohne Staat. Die aula Caesaris im 1. und 2. Jahrhundert n. Chr. », dans A. Winterling, (éd.), *Zwischen 'Haus' und 'Staat' - Antike Höfe im Vergleich*, Historische Zeitschrift, Beiheft 23, Oldenbourg, 1997, p. 11-26.

²¹ *Officiers domestiques de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou femme du Roy Charles VII*, BnF, Clairambault 834, fol. 1671.

²² *Officiers domestiques de l'hostel de la Royne Marguerite d'Autriche femme du Roy Charles VIII Depuis l'an 1484 jusques et compris 1492*, BnF, Clairambault 835, fol. 1833. Florence Trombert, « Une reine de quatre ans à

Sous Charles VIII et Anne de Bretagne, la cour s'agrandit dans son ensemble, et avec elle les maisons des enfants. L'hôtel de l'unique fils du couple, Charles Orland (1492-1495), compte, en 1494, 96 serviteurs dont 8 dames et demoiselles. Cinq des femmes sont des épouses d'officiers de la maison du roi ; leur intégration dans l'hôtel du dauphin leur permet de vivre auprès de leur mari à la cour²³.

Anne de Bretagne eut d'autres enfants avec Louis XII, mais deux seulement atteignirent l'âge adulte, Claude et Renée de France. Claude, née en 1499, restera enfant unique pendant plus de dix ans. Son l'hôtel compte 37 personnes en 1503, 47 en 1509. Aucun enfant n'en fait partie avant 1509 : ce n'est qu'à l'âge de dix ans que la princesse reçoit cinq filles et cinq garçons d'honneur, tous à-peu-près du même âge qu'elle. Parmi eux se trouve par ailleurs la mère de Catherine de Médicis, Madeleine de la Tour d'Auvergne²⁴.

La maison qui précède celle des enfants d'Henri II et Catherine de Médicis a été mise en place peu avant la naissance du premier enfant de François I^{er} et Claude de France, Louise de France. En 1515, elle réunit 51 personnes, dont André[e] Linache, la nourrice du roi²⁵. Chaque enfant intégré les années suivantes augmente le nombre des gouvernantes, nourrices et officiers²⁶. En 1518 naît le premier fils du couple royal, François, suivi d'Henri en 1519 et de Charles en 1522. La maison réunit maintenant six enfants et 251 serviteurs, une taille respectable, mais pas exceptionnelle : elle répond au nombre d'enfants élevé de François I^{er} et Claude de France, couple particulièrement fécond si on le compare à ses prédécesseurs. Chacun des six fils et filles dispose en moyenne de 40 officiers, ce qui ne se démarque pas des valeurs constatées pour les règnes de Charles VIII et Louis XII. Les innovations se trouvent ailleurs : pour la première fois dans l'histoire de cet hôtel apparaissent en 1516 des musiciens²⁷ et en octobre 1521 un gouverneur : l'amiral de France Guillaume Gouffier occupe cette charge pour l'ensemble des garçons²⁸. René de Batarnay-Du Bouchage le remplace pendant son absence. Curieux est le fait que les filles disposent chacune d'une gouvernante

la cour de France : Marguerite d'Autriche, 1484-1485 », dans G. et P. Contamine (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVe siècle*, Paris, Champion, 1999, p. 123-161.

²³ *Officiers domestiques de Monseigneur le Dauphin de Viennois Charles Orland Fils du Roy Charles VIII*, BnF, Ms. fr. 7855, fol. 809.

²⁴ *Chefs d'Offices, Dames et Damoiselles de l'hostel de Madame Claude de France*, BnF, Ms. fr. 7856, fol. 889. Les garçons : Claude de Rieux, Geoffroy de Chabannes, François de Pontbriant, Gaston de Foix et François Brachet. Les filles : Anne et Madeleine de Boulogne, Renée de Prie, Charlotte de Brechanne, Louise du Pont.

²⁵ *Chefs d'offices, dames et damoiselles de l'hostel de Madame Loyse de France Fille aînée du Roy François I^{er} Pour l'année commencée le premier octobre 1515 et finie le dernier septembre 1516*, BnF, Ms. fr. 7856, fol. 1029.

²⁶ *Officiers domestiques de l'hostel de Mesdames Loyse et Charlotte de France filles du Roy François Premier. Du premier octobre 1516. au dernier Mars 1517*, BnF, Clairambault 835, fol. 2341.

²⁷ *Ibid.*, fol. 2341.

²⁸ BnF, Ms. fr. 7856, fol. 1041.

attitrée, alors que les garçons sont soumis à l'autorité d'un seul gouverneur.

En 1526 intervient une séparation abrupte des enfants en conséquence du contrat de Madrid : François I^{er} doit livrer ses deux fils aînés, François et Henri, à Charles Quint. Le couple des gouverneurs Gouffier-Brissac et Mme de Chavigny les accompagnent en Espagne avec une maison augmentée pour l'occasion, comptant 220 personnes. Ils y résident, vers la fin dans des conditions difficiles, jusqu'à leur libération en 1530²⁹.

À leur retour, l'hôtel des fils du roi est réorganisé et définitivement séparé de celui des filles. Soulignons que son existence (comme celle de la maison des filles) n'est pas « circonscrite aux jeunes années du dauphin »³⁰, mais perdure de nombreuses années après que celui-ci ait atteint la majorité ; le même phénomène s'observe sous la génération suivante. Chacun des fils du roi obtient en 1532 un gouverneur attitré³¹ ; le dauphin a atteint cette année-là l'âge de quatorze ans, ses frères ont treize et dix ans.

Les maisons des princes et princesses s'étoffent au fur et à mesure que les jeunes grandissent ; elles se muent ainsi d'hôtels enfantins en maisons princières³². L'exemple de la maison des filles de François I^{er} illustre ce fait : en 1533, Catherine de Médicis intègre leur hôtel malgré le fait qu'elle ait atteint l'âge adulte et qu'elle soit mariée. Elle y reste même après 1536, année où elle passe du rang de duchesse à celui de dauphine³³. La cohabitation des trois femmes s'achève progressivement : d'abord par le départ de Madeleine pour l'Écosse en 1537, puis en 1541 par la formation de deux maisons, une pour Marguerite et une pour Catherine³⁴. Cette année, la première a atteint l'âge de dix-huit ans, la deuxième a vingt-deux ans.

Ainsi, la dissolution de la maison des garçons et de la maison des filles n'intervient pas en fonction d'un âge particulier. Les jeunes reçoivent une maison individuelle soit quand ils quittent la cour (par exemple pour se marier), soit vers l'âge de vingt ans, quand, d'après les préceptes de l'époque, l'adolescent commence à être considéré comme adulte.

²⁹ Ivan Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 43.

³⁰ M.-A. Boitel-Souriac, *op. cit.*, p. 36.

³¹ Les gouverneurs sont René de Cossé-Brissac, Jean d'Humières et Jean d'Albon de Saint-André. *Officiers domestiques ordonnez pour le service de Messeigneurs les Dauphin de Viennois, ducs d'Orléans et d'Engoulesme Enfants du Roy François Ier. Du premier janvier 1526 au dernier decembre 1539*, BnF, Clairambault 835, fol. 2369.

³² Madeleine, Marguerite et Catherine de Médicis sont ainsi dotées d'une maison de 221 serviteurs en 1535.

³³ *Officiers domestiques ordonnez pour le service de Madame la duchesse d'Orléans et de Mesdames Magdelaine et Marguerite de France. Depuis le premier janvier 1533 jusques en decembre 1536*, BnF, Naf 9175, fol. 615 et *Officiers domestiques ordonnez pour le service de Mesdames La Dauphine de Viennois et Marguerite de France Filles du Roy François premier. Du premier Janvier 1536 au dernier Decembre 1540*, BnF, Ms. fr. 7856, fol. 1085.

³⁴ *Officiers domestiques ordonnez pour le service de Madame Marguerite de France fille du Roy François Ier, du 1er Janvier 1541 au Dernier Decembre 1550*, BnF, Clairambault 835, fol. 2461. À ma connaissance, aucun état de la maison de Catherine de Médicis n'a été conservé pour les années 1541-1547.

La structure et la hiérarchie de la maison des enfants d'Henri II et Catherine de Médicis

L'hôtel mis en place fin 1543 respecte la structure traditionnelle des maisons enfantines de la cour de France et dispose de tous les services nécessaires pour subvenir aux besoins de la vie quotidienne. On y trouve les six métiers traditionnels, à savoir la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, l'écurie et la « chambre ». Cette dernière compte une suite d'honneur et des médecins et apothicaires. Les enfants disposent aussi de maîtres d'hôtel, de religieux formant une chapelle et d'un trésorier. Spécifique aux maisons enfantines sont les gouverneurs et les gouvernantes, les précepteurs, les enfants d'honneur et un personnel féminin nombreux, constitué de dames, demoiselles et nourrices³⁵.

Faute de documents, il est impossible de connaître la taille exacte de la maison pendant les premières années de son existence. Seuls les états pour les années 1547-1558 relatifs aux serviteurs des garçons ont été conservés³⁶. En 1547, on compte 150 employés ; ce chiffre passe à 207 en 1549, 239 en 1552, 322 en 1555 et 332 en 1558. Les lettres des responsables de la maison témoignent du fait que les garçons cohabitent les premières années avec leurs sœurs. D'après Sylvène Edouard, le dauphin et Marie Stuart quittent leurs compagnons vers 1554 pour rejoindre la cour³⁷. Les états de maison ne confirment pas une telle séparation. Ce n'est qu'en 1559, suite aux mariages d'Élisabeth et de Claude de France, qu'ils documentent la mise en place de maisons autonomes : pour Marguerite le 1^{er} juillet 1559, pour Hercule et Edouard Alexandre pas avant 1561³⁸. Notons que leur création ne va pas de pair avec l'intégration des enfants à la cour. Une fois qu'ils ont quitté les années de leur « enfantine jeunesse³⁹ », ils y séjournent certes plus souvent ; dans ses *Mémoires*, Marguerite de Valois

³⁵ Sur l'intégration du jeune Louis de Gonzague en 1549 dans la maison des enfants et le quotidien de ce garçon voir l'article de Monique Chatenet, « Les enfants de Henri II et de Catherine de Médicis au château de Saint-Germain-en-Laye. Le témoignage des diplomates de Mantoue », dans *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Germain. La vie de cour dans les châteaux royaux de Saint Germain en Laye au XVI^e siècle, d'Henri II à Henri IV (1547-1610)*, 45, 2008, p. 19-35.

³⁶ À ma connaissance, aucun état de maison n'a été conservé pour les premières années. Les seuls documents dont nous disposons concernent les serviteurs des garçons des années 1547-1559 (BnF, Clairambault 836, fol. 2631 et Ms. fr. 7856, fol. 1167) et les serviteurs de Marie Stuart de 1548 à 1553 (BnF, ms. fr. 7856, fol. 1180).

³⁷ Cette hypothèse repose sur un document non daté, une instruction concernant le transfert du dauphin et de ses serviteurs à la cour. Notons que de tels séjours à la cour peuvent être d'une durée limitée ; le fait que l'instruction n'est pas datée pose également problème (Sylvène Édouard, *Le Corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois*, Rennes, PUR, 2009, p. 23 et note 18).

³⁸ *Officiers domestiques de Madame Marguerite de France, fille du Roy Henri II. Depuis le premier juillet 1559 jusques et compris 1572*, BnF, Clairambault 836, fol. 2805 ; *Officiers domestiques de Messeigneurs les Ducs d'Orléans, d'Angoulesme et d'Anjou. Depuis le 1er juillet 1559 jusques en décembre 1560. De Monseigneur le Duc d'Angoulesme qui fut Duc d'Orleans après la mort du Roy François second Et de Monseigneur le Duc d'Anjou. Pour l'année 1561*, BnF, Clairambault 836, fol. 2663.

³⁹ Marguerite de Valois, *Mémoires & Discours*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2004, p. 51

témoigne de telles visites. Mais Catherine de Médicis, régente depuis la mort de François II, continue à voyager sans ses fils et filles. En 1560, Marguerite, Hercule et Edouard Alexandre restent à Vincennes pendant que la régente séjourne à Orléans. L'année suivante, on les trouve au Louvre pendant que leur mère assiste au colloque de Poissy. Marguerite note que ce n'est qu'en 1564, peu avant le départ pour le *grand tour royal* (1564-1566), que « la reine ma mère me fit revenir à la Cour pour ne bouger plus d'auprès d'elle »⁴⁰.

La hiérarchie qui règne au sein des maisons des enfants rappelle celle qui a été en vigueur sous le règne de François I^{er}. Les premières années, les garçons sont soumis à l'autorité d'un seul gouverneur, alors que les filles disposent chacune d'une gouvernante attitrée⁴¹. Les documents ne fournissent aucune explication pour ce déséquilibre. Comme sous le règne précédent, les garçons reçoivent un gouverneur attitré à l'approche de l'adolescence : en 1559, Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac, remplit cette fonction auprès de Charles, âgé de neuf ans⁴². Hercule et Edouard Alexandre ont peut-être eu le même privilège, mais aucun état de maison n'est conservé pour les années 1560 et 1561. L'année suivante, Jean Babou seigneur de la Bourdaisière figure comme gouverneur d'Hercule (le futur François d'Alençon, âgé de sept ans) dans l'état de sa maison⁴³ et François de Kernevenoy-Carnalet sert de gouverneur au futur Henri III, âgé de onze ans⁴⁴.

Les premières années, les gouvernantes coopèrent avec un seul gouverneur qui dirige la maison dans son ensemble. Cette responsabilité revient à partir de 1546 à Jean d'Humières qui est employé dans l'hôtel avec son épouse Françoise de Contay. Le couple d'Humières sert à la cour depuis le règne de François I^{er}. Il doit son intégration à un parent, Anne de Montmorency, connétable et grand maître, qui avait réussi à placer son cousin Jean d'Humières comme gouverneur du dauphin Henri. Les liens créés avec Henri valent à d'Humières et à son épouse leur nomination en 1546 ; ils poursuivent ainsi leur carrière à la cour en occupant une fonction similaire à celle qui les y a fait entrer.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Élisabeth : Louise de Bretagne, dame de Clermont (S. Édouard, *op. cit.*, p. 21) ; Marie Stuart : Marie Fleming, puis, à partir de 1551, Françoise d'Estainville (BnF, Ms. fr. 7856, fol. 1181) ; Marguerite : Charlotte de Vienne, dame de Curton (BnF, Clairambault 836, fol. 2805). Pour Claude de France, aucun état ne fournit des indications.

⁴² *Estat a Me Jehan de Fournicon tresorier commis au paiement des gaiges des gentilz hommes et officiers domesticques du Roy Daulphin et de messeigneurs les ducs d'Orleans, d'Angoulesme et d'Anjou, ses freres, faict pour ung an commençant le premier jour de janvier mil cinq cens cinquante huict et finissant le dernier jour de decembre mil cinq cens cinquante neuf*, BnF, Ms. fr. 3134, fol. 126-135.

⁴³ *Officiers domesticques de Monseigneur François Duc d'Alençon fils du Roy Henri II. Depuis l'an 1562 jusques en 1584*, BnF, Clairambault 836, fol. 2707.

⁴⁴ *Officiers domesticques de Henry, 3^e fils du Roy Henry II. Premierement Duc d'Orleans jusques en 1566. puis duc d'Anjou et de Bourbonnois. Depuis l'an 1562 jusques en 1574*, BnF, Clairambault 836, fol. 2678.

Quatre ans plus tard, la mort de Jean d'Humières bouleverse le fonctionnement de la maison. Le roi et la reine confèrent sa direction à Françoise de Contay qui prend à cette époque le titre de « surintendante », dignité nouvelle à la cour. La responsabilité du gouverneur et surintendant est conférée à Claude d'Urfé (1501-1558) qui a servi comme ambassadeur du roi auprès du concile de Trente et du Saint-Siège. À presque cinquante ans, Urfé accepte volontiers cette mission qui l'éloigne des tribulations de la Curie. Elle n'est toutefois pas de tout repos. La transition ne se fait pas sans heurts et la cour s'alarme rapidement de certains dysfonctionnements, qui apparaissent d'abord au niveau de la communication. Avides d'avoir des nouvelles de leurs enfants, les parents ont pour habitude de suivre leur croissance et leur vie quotidienne grâce aux lettres qui leur sont envoyées par les d'Humières, mais aussi une missive écrite par l'ensemble des serviteurs. La mort de Jean d'Humières dérègle ce système, car tous les serviteurs commencent à écrire individuellement, peut-être dans l'espoir d'investir la place laissée vacante par le gouverneur. Catherine de Médicis se plaint de cette avalanche d'écrits et demande à ce qu'on revienne au système précédent : que tous ceux qui servent les enfants n'écrivent qu'une seule lettre « sans en faire chacun une particulière pour une même chose, ce qui est autant de peine à les lire comme à les écrire »⁴⁵.

Les attributions des uns et des autres nécessitent un autre rappel à l'ordre qui intervient deux ans plus tard. Henri II précise que c'est Urfé qui est responsable du contrôle et de la validation des dépenses de la maison :

« [...] vous & aultres ayans charge de mesdictz enfans, après avoir certiffyé par le menu ladicte despence soubz vostre seing, vous en devez faire bailler l'estat, pour, sur ce, estre par luy ordonné du paiement eu trésorier & payeur, lequel ne peult paier un seul denyer, pour luy estre passé & alloué en ses comptes, sinon par ordonnances & mandemens de celluy qui a de moy pouvoir par lectres pattentes d'ordonner en cest endroit comme ledict sieur d'Urfé & non aultre »⁴⁶.

Françoise de Contay doit remplacer le gouverneur quand il s'absente, par exemple pour accompagner le dauphin lors de visites à la cour :

« quant ladicte maison sera divisée & séparée comme elle est mainctenant, je veulx & entendez que, en l'absence dudict sieur d'Urfé, estant comme il est icy avecq mon filz le Dauphin, vous en ayez la superintendance sur mes enfans avecq lesquelz vous estes »⁴⁷.

On constate que le roi et la reine interviennent ensemble dans la direction de cette maison. En effet, du côté de la cour, plusieurs personnes sont impliquées dans sa gestion et certains

⁴⁵ Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 23 mai 1552, *LCM*, I, p. 57.

⁴⁶ Lettre de Henri II à Françoise de Contay du 15 mars 1552, BnF, Ms. fr. 3120, fol. 87 ; édité dans G. Guiffrey, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁷ *Ibid.*

historiens se montrent plus absolutistes que le roi quand ils le déclarent unique maître à bord⁴⁸. Certes, François I^{er}, puis Henri II ont le dernier mot en ce qui concerne la nomination aux charges et la gestion des problèmes du quotidien. Mais la reine intervient également, et le ton de ses lettres ne laisse aucun doute sur le fait qu'elle entend être obéi, quitte à le rappeler d'un ton cinglant : [je] « suis esbaye qu'on n'a [pas] suivi ce que j'ai demandé - ce que derechef je vous prie qu'il soit fait »⁴⁹.

Une concertation semble exister au sein du couple royal en ce qui concerne la nomination aux charges : les serviteurs des garçons sont nommés par le roi, ceux des filles par la reine. Ce constat émane de lettres échangées au sujet de l'embauche de plusieurs dames et domestiques suscitée par l'arrivée des enfants du comte Galeotto Pic de la Mirandole qui confie, en 1548, ses enfants à la famille royale. Les plus âgés intègrent les maisons du roi et de la reine. Les plus jeunes, un garçon et une fille, rejoignent la maison des enfants. Catherine de Médicis ordonne à d'Humières d'employer pour la fille « une demoiselle et un serviteur seulement ; quant au fils, je m'attends à ce que le Roy vous mande son vouloir »⁵⁰.

Le contrôle des parents sur la maison des enfants est entravé par la distance géographique qui les en sépare. En cas de nécessité, le couple d'Humières est invité à intervenir sans attendre l'avis des parents : « Vous, qui êtes sur les lieux, savez mieux connaître ce qu'il faut que je ne le saurais »⁵¹. En 1551, quand Françoise de Contay tarde à prendre des mesures au sujet d'une nourrice dont le lait est mal supporté par le petit Charles, Diane de Poitiers lui rappelle son devoir en ces termes : « quant vous voyez qu'il est besoin de faire quelque chose, faites-le sans attendre l'avis du roi et de la reine ; car, avant que vous avez envoyé [votre message] ici [à la cour], il peut advenir beaucoup de choses, de quoi ils se fâcheront tant qu'il n'est possible de plus »⁵².

Il semble curieux de voir apparaître Diane de Poitiers dans la correspondance relative à la maison des enfants. En effet, la duchesse de Valentinois occupe une place éminente dans sa gestion : elle sert d'intermédiaire entre les parents et les d'Humières. Cette fonction a donné lieu à beaucoup de spéculations, non seulement de la part des historiens, mais aussi des contemporains. Julio Alvarotto, ambassadeur vénitien, estime ainsi que « la sénéchale⁵³ veut être seule à donner des ordres à leur sujet, à s'occuper de leur habillement et de toutes choses

⁴⁸ Sophie de Laverny, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2002, p. 24.

⁴⁹ Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 31 mai 1551, *LCM*, I, p. 41.

⁵⁰ Lettre de Catherine de Médicis à Jean d'Humières du 21 juillet 1548, *LCM*, I, p. 25.

⁵¹ Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 13 août 1552, *LCM*, I, p. 70.

⁵² Lettre de Diane de Poitiers à Françoise de Contay du 20 mai 1551, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.* p. 86.

⁵³ Le mari défunt de Diane de Poitiers, Louis de Brézé (1463-1531), était grand sénéchal de Normandie.

qui les regardent »⁵⁴. On en a hâtivement conclu que Diane aurait dépossédée Catherine de Médicis de son rôle de mère. Ces interprétations rejoignent les histoires souvent scabreuses sur le fameux « ménage à trois » qu'auraient formé Henri II, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis, et la rivalité qui aurait opposé l'épouse et la maîtresse⁵⁵. Les sources donnent une image plus nuancée de la question.

La première tâche de Diane de Poitiers consiste à informer les gouverneurs de la manière dont il faut agir pour contenter le roi et la reine, en insistant sur le respect des ordres contenus dans les lettres (« La Reyne vous écrit son avis. Il me semble que vous ferez bien de prendre une bonne résolution... »⁵⁶) ou formulés verbalement (« J'ay parlé au Roy et à la Royne pour savoir ce qu'ils voulaient faire... »⁵⁷).

Diane de Poitiers surveille aussi l'exécution des ordres, mais sans adopter un style autoritaire, ce dernier étant réservé aux missives d'Henri II et de Catherine de Médicis. Malgré son rang élevé, la duchesse ne se place pas dans une position de supériorité face aux d'Humières qu'elle appelle dans ses lettres ses « alliés » ; un procédé rhétorique propre au langage employé dans les correspondances entre patrons et clients. Rares sont les lettres où Diane omet de proposer son aide et son soutien au couple, comme en 1546 : « Croyez que là où j'aurai moyen de vous faire service, je m'y emploierai d'aussi bon cœur que je me recommande à votre bonne grâce »⁵⁸. En échange, la duchesse attend d'être informée de tout ce qui regarde les enfants royaux, mais à aucun moment, elle ne prend des mesures à l'insu des parents, et aucune de ses lettres ne permet de voir en elle le maître incontesté du ménage des enfants, tel que l'ont dépeint certains historiens⁵⁹. La gestion de la maison nécessite une communication soutenue et un contrôle attentif que le couple royal ne peut assumer seul. Par conséquent, le roi et la reine se reposent sur une personne de confiance pour assurer cette surveillance ; une mission stratégique puisqu'elle offre à celui qui l'exerce la possibilité de préparer son avenir à la cour en établissant des liens étroits avec la future génération.

⁵⁴ Sabine Melchior-Bonnet, *L'Art de vivre au temps de Diane de Poitiers*, Paris, Nil, 1998, p. 128.

⁵⁵ Ces interprétations reposent sur une transposition de l'idéal conjugal du XIX^e et XX^e siècle à la vie conjugale de la Renaissance. Catherine de Médicis aurait ainsi éprouvé une forte jalousie à l'égard de Diane de Poitiers. Voir par exemple Jean-François Solnon, *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2003, p. 61 (chapitre intitulé « Un ménage à trois ») ; Robert J. Knecht, *Catherine de' Medici*, Harlow, Pearson Education, 1998, p. 39 (« deeply saddened by her husband's love for Diane ») ; Thierry Wanegffelen, *Catherine de Médicis. Le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005, p. 108 (« Catherine parvient, quoique non sans peine, à réprimer sa jalousie et sa colère et à faire bonne figure à Diane de Poitiers »).

⁵⁶ Lettre de Diane de Poitiers à Françoise de Contay du 11 mai [1551], dans G. Guiffrey (éd.), *op.cit.*, p. 83.

⁵⁷ Lettre de Diane de Poitiers à Françoise de Contay du 3 juin [1551], dans G. Guiffrey (éd.), *op.cit.*, p. 87.

⁵⁸ Lettre de Diane de Poitiers à Jean d'Humières du 28 mars [1545-1546], dans G. Guiffrey (éd.), *op.cit.*, p. 7.

⁵⁹ Voir par exemple Ivan Cloulas, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979, p. 72 ; l'auteur donne une vision plus nuancée dans sa biographie de Diane de Poitiers publiée en 1997 (*Diane de Poitiers*, Paris, Fayard).

Combattre la contagion, soigner les maladies

Les lettres échangées entre la cour et les gouverneurs permettent de cerner quelques traits de la vie quotidienne des enfants.

Les enfants séjournent dans des châteaux faciles à isoler et à surveiller. Amboise, qui avait beaucoup servi à cette fin sous le règne de François I^{er}, continue d'accueillir les enfants sous le règne suivant, mais les châteaux de l'Ile de France gagnent du terrain, avec en tête Saint-Germain-en-Laye qui sert souvent de lieu de rencontre entre les enfants et les parents. Toutefois la maison infantine se déplace régulièrement⁶⁰. Les lettres témoignent de la crainte des épidémies qui motive un grand nombre des transferts. Il suffit de peu pour décider le roi ou la reine à ordonner un déplacement. En 1548, à Saint-Germain-en-Laye, une femme tombe malade : les enfants partent sur-le-champ pour Villiers-le-Bel⁶¹. En septembre 1548, ils quittent la région parisienne puisqu'« il y a à présent fort grand danger à Paris et ... l'on s'y meurt bien fort »⁶². À l'évidence, l'éloignement des zones touchées par la maladie constitue le premier moyen de lutte contre la contagion.

Le deuxième, c'est l'isolement des enfants : « je vous prie de donner ordre, que ceux qui viendront de Paris n'entrent où seront mes enfants et que l'on s'en prenne bien garde », ordonne la reine en 1548⁶³. La même année, les enfants sont de nouveau à Saint-Germain-en-Laye. Le roi n'ordonne que personne, ni « maçon, manouvrier ou autre, de lieu suspect de maladie contagieuse » ne s'en approche⁶⁴. Le respect de tels ordres n'est toutefois pas garanti, ce que rappelle Diane en 1546 à Monsieur d'Humières : « De quoi ceste maladie malheureuse les suit, vous faites très bien d'y faire bon guet, car les officiers ne peuvent s'empêcher de trotter là où sont leurs femmes »⁶⁵.

L'hygiène constitue un autre moyen de lutte contre la contagion. Avant que les enfants arrivent à Villiers-le-Bel, le roi ordonne à Humières de « nettoyer et visiter le logis ». Ces nettoyages ne s'arrêtent pas à la résidence : ils comprennent également « la bassecour et le village » quand les enfants se rendent à Ecoeu en 1547⁶⁶.

⁶⁰ Sur l'itinérance de la cour au XVI^e siècle, voir Caroline zum Kolk, « La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589) », in B. Bove, M. Gaude-Ferragu, C. Michon (éd.), *Paris, ville de cour ?*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2016, p. XX-XX. Une thèse sur l'itinéraire des enfants royaux et l'aménagement des espaces de leur maison est en cours : Élisabeth Narkin, *Élever la famille royale: architecture et la spatialisation de l'enfance royale en France, 1499-1610*, Duke University, sous la direction de Sara Galletti.

⁶¹ Lettre de Catherine de Médicis à Jean d'Humières du 27 mars 1548, *LCM*, I, p. 22.

⁶² Lettre de Catherine de Médicis à Jean d'Humières du 3 septembre 1548, *LCM*, I, p. 26.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Lettre d'Henri II à Jean d'Humières du 2 octobre 1548, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.*, p. 36, note 2.

⁶⁵ Lettre de Diane de Poitiers à Jean d'Humières du 11 oct. [1546], dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.*, p. 9.

⁶⁶ Lettre d'Henri II à Jean d'Humières du 23 février 1547, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.*, p. 20, note 1.

Ces dispositions n'empêchent pas les enfants de tomber malades. En août 1546, François contracte la variole et un an plus tard, Élisabeth, la rougeole. En 1549, c'est de nouveau François qui inquiète les parents : il est malade « d'un flux de ventre procédant, ainsi que disent les médecins, d'humeurs cuites et accumulées dedans son corps, pour ne se moucher point la plupart du temps »⁶⁷. En 1550, c'est Claude qui a « mauvais visage ». La peur est grande pour cette fille qui semble avoir une santé fragile. Peu après, elle s'enrhume, mais ce n'est « point dangereux », rassure Diane. L'année suivante, ce sont des fièvres qui préoccupent les parents.

Le souci de la santé des enfants donne une place de première importance aux médecins. Henri II rappelle leurs prérogatives dans une lettre adressée à la surintendante en 1552 :

« Pour ce qui touche le fait de la santé, régime & gouvernement du vivre de mesdicts enfans, il est plus requis & convenable que les médecins que je tiens auprès d'eulx, des meilleurs & plus expérimentez que j'aye, soyent creuz de ce qu'ilz en dyront & feront, que nulz autres qui s'en puissent mesler, & n'ay jusques icy pensé, ne entendu, que à vous ne aultres que ausditz médecins appartint ceste charge d'en respondre »⁶⁸.

Nous connaissons les noms de certains de ces médecins grâce à la correspondance et aux états de maison. Il y a d'abord Jean Fernel, nommé premier médecin du dauphin en 1545, puis de nouveau en 1556, après la mort de Louis de Bourges. Occasionnellement, il assiste le médecin ordinaire des enfants, Jean Goëvrot. D'autres ont servi dans cette maison : Martin Akakia, Gabriel de Pontoise seigneur de La Romanerie et Christophe Chretien⁶⁹. Ces hommes donnent leur avis sur toutes les mesures à prendre et décident de tous les aspects de la vie quotidienne en rapport avec le corps : nourriture, exercices et soins, dont le moment de sevrage des enfants : « Je veux très bien qu'il soit sevré », écrit la reine ainsi concernant le petit Charles, « quand il en sera temps et que le médecin l'ordonnera »⁷⁰.

Diane de Poitiers se montre plus circonspecte et émet quelques doutes quant à la compétence de ces docteurs. Pour la sénéchale, la pratique et l'expérience prévalent sur la science. En 1551, elle écrit à Françoise de Contay : « Je me fie plus en votre opinion qu'en celle des médecins, vu la quantité d'enfants que vous avez eus »⁷¹. En effet, la gouvernante a mis au monde dix-huit enfants en quarante-trois ans de mariage.

⁶⁷ Lettre d'Henri II à Jean d'Humières du 6 septembre 1549, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.*, p. 49, note 1.

⁶⁸ Lettre d'Henri II à Françoise de Contay du 15 mars 1552, dans G. Guiffrey (éd.), p. 105, note 1 (BnF, Ms. fr. 3120, fol. 87).

⁶⁹ Sur les médecins à la cour des Valois et Bourbons, voir Jacqueline Vons (dir.), *Le Monde médical à la cour de France. Base de données biographique*, Paris, Cour de France.fr, 2008 (<http://cour-de-france.fr/article655.html>).

⁷⁰ Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 13 août 1552, *LCM*, I, p. 70.

⁷¹ Lettre de Diane de Poitiers à Françoise de Contay du 11 mai 1551, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.*, p. 83.

Une maison toute « paix et amitié »

Si la question de la santé des enfants est primordiale pour les parents, ils sont tout aussi attentifs quand il s'agit de l'ordre qui doit régner dans leur maison. En 1552, Catherine intervient ainsi à cause d'une gifle donnée par Ruffiac, valet de chambre, à Lisle, clerc du contrôleur, qui l'avait « démenti ». La reine proclame « Nous ne voulons ni entendons souffrir régner ni querelles ni dissensions là ni ailleurs, mais toute paix et amitié ». Ruffiac doit demander pardon à Mme d'Humières en tant que « représentante de mes enfants »⁷².

Paix et ordre reposent sur le respect du rang de chacun. Quand en 1548, Marie Stuart intègre la maison, Henri II précise sur demande de Jean d'Humières l'ordre des préséances : la petite fille, indique le roi, « marche devant mes filles, car le mariage de mon fils et elle est arrêté et conclu. Et même sans cela, elle est reine couronnée, et comme telle je veux qu'elle soit honorée et servie »⁷³. D'Humières est invité à veiller à ce que cette ordonnance ne suscite pas de jalousies. L'ordre des rangs qui règne à la cour se reflète dans la structure la maison des enfants. Il ne s'agit là non pas d'un choix délibéré ou d'une « imitation⁷⁴ » à des fins pédagogiques, mais d'un impératif : le non-respect du rang de la petite Marie Stuart aurait provoqué des protestations de la part de ses parents et alliés, non seulement en France, mais aussi à l'étranger⁷⁵.

Mais que faire si les jeunes maîtres de la maison sèment eux-mêmes le désordre ? La pédagogie appliquée par les gouverneurs est marquée par une grande indulgence et par le respect de la volonté des enfants. Un témoignage décrit l'attitude adoptée par Jean d'Humières quand il était gouverneur du futur Henri II dans les années 1530 :

« De quelque chose qu'il [Henri] veuille faire, bien ou mal, on ne le contredit peu. M. de Humières lui donne son avis, mais il ne fait rien s'il ne lui plaît. Et dit, que le roi [François I^{er}] veut que ses enfants soient nourris en cette liberté pour leur ôter la crainte de sujession qu'ils ont eue en Espagne »⁷⁶.

Henri et Catherine suivent la même voie que François I^{er}. Le roi insiste sur le respect du libre arbitre de ses enfants, même quand ceux-ci n'ont que trois ans : c'est l'âge de François quand il « ne veut plus aller en femme », c'est-à-dire être vêtu d'une robe, comme il est d'usage pour les jeunes enfants. « Il est bien raisonnable », écrit le roi, « qu'il ait des chausses à cü,

⁷² Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 1^{er} juillet 1552, *LCM*, I, p. 68.

⁷³ Lettre d'Henri II à Jean d'Humières du 24 août 1548, dans G. Guiffrey (éd.), *op. cit.* p. 33-34, note 1.

⁷⁴ M.A. Boitel-Souriac, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁵ Sur l'entourage de Marie Stuart, voir Rosalind K. Marshall, « In Search of the Ladies-in-Waiting and Maids of Honour of Mary, Queen of Scots : A Prosopographical Analysis of the Female Household », dans N. Akkerman, B. Houben (dir.), *The politics of female households ladies-in-waiting across early modern Europe*, Leyde-Boston, Brill, 2014, p. 231-266.

⁷⁶ Cité par Ivan Cloulas, *op. cit.*, p. 58.

puisqu'il en demande, car je ne fais point de doute qu'il ne sache très bien ce qui lui est nécessaire »⁷⁷. La même attitude marque une lettre de Catherine de Médicis qui demande de ne pas forcer le petit Édouard à manger plus qu'il ne le souhaite. Il s'agit là d'un refus raisonnable puisque « mes enfants sont plutôt malades d'être trop gras que maigres »⁷⁸.

Quelles sont les conséquences d'une telle éducation et du fait que les enfants grandissent en étant entourés de personnes d'un rang inférieur au leur ? Au début du XVII^e siècle, la Grande Mademoiselle résume les effets néfastes qui peuvent résulter de cette position privilégiée :

« (...) s'il paroît en moi quelques bonnes qualités, elles [...] sont naturelles, et que l'on n'en doit rien attribuer à [mon] éducation, quoique très-bonne. Car je n'ai jamais eu l'appréhension du moindre châtiment. Ajoutez à cela qu'il est très-ordinaire de voir les enfants, à qui l'on ne parle que de leur grande naissance et de leurs grands biens, prendre les sentiments d'une mauvaise gloire. J'avais si souvent à mes oreilles des gens qui ne me parlaient que de l'un et de l'autre, que je n'eus pas de peine à me le persuader, et je demurai dans un esprit de vanité fort incommode »⁷⁹.

Certainement les gouverneurs et précepteurs des enfants de Catherine de Médicis et Henri II ont rencontré eux aussi cet « esprit de vanité » chez leurs protégés, mais les sources ne sont guère loquaces à ce sujet. Sous le règne précédent, le comportement des fils du roi est en 1531 si déplorable que certains nobles préfèrent retirer leurs enfants de leur entourage ; ce fait émane d'une lettre du gouverneur du jeune Louis de la Trémoille, prince de Talmond, qui décrit ainsi l'accueil fait au jeune prince par les enfants de François I^{er} :

« ilz sont fort ruddes, et par especial monsieur le Dauphin s'adresse toujours à monsieur le Prince, parce qu'il est petit et feble, de sorte que mondit s^r le Prince le craint, dont je ne m'esbays pas ung brin, car par troys ou quatre foys, il a faict pleurer. Et pour ceste raison, les s^{ts} qui avoyent amené leurs enfants [à la cour] les ont tous remenez »⁸⁰.

Conclusion

La correspondance relative à la maison des enfants témoigne de l'attention constante avec laquelle les parents suivaient la vie quotidienne et l'éducation de leurs fils et filles. Ceux-ci grandirent certes loin de la cour, mais les marques d'affection de leur père et mère étaient nombreuses. Au sein de leur maison, les enfants nouaient des relations solides avec leurs frères et sœurs ainsi que les serviteurs qui les entouraient ; leur « socialisation » passait en

⁷⁷ Lettre de Catherine de Médicis à Jean d'Humières du 21 décembre 1546, *LCM*, I, p. 17.

⁷⁸ Lettre de Catherine de Médicis à Françoise de Contay du 13 août 1552, *LCM*, I, p. 70.

⁷⁹ Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, *Mémoires de Mlle de Montpensier*, A. Chéruel (éd.), Paris, Charpentier, 1858, I, p. 5.

⁸⁰ Les contemporains ont expliqué le comportement du dauphin par les mauvais traitements qu'il avait subi pendant son séjour en Espagne. Lettre de Jean de Ravenel à François de la Trémoille du 22 avril 1531, citée par Alphonse de Ruble, « La cour des enfants de France sous François I^{er} », *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1884, p. 326.

premier lieu par ce biais. La durabilité des liens affectifs ainsi créés se reflète dans les carrières de certains gouverneurs et gouvernantes, mais aussi de nourrices et compagnons de jeu. La longévité de la maison des enfants favorise cette stabilité relationnelle. L'hôtel se scinde tardivement en deux maisons distinctes, une pour les garçons et une pour les filles, qui continuent à exister même quand leurs jeunes maîtres ont atteint l'âge adulte. Elles se transforment ainsi progressivement en deux maisons princières qui ne disparaissent que tardivement avec la création de maisons autonomes. La chronologie de ce processus varie d'une époque à l'autre. La transformation de la maison des enfants en un hôtel princier est facilitée par sa structure comparable à celle des autres hôtels curiaux. Son organisation interne suit l'évolution générale de la cour, marquée au XVI^e siècle par une croissance des effectifs et l'apparition de charges et de dignités nouvelles, comme celle de la gouvernante en 1453, celle du gouverneur en 1521 et celle d'une surintendante et d'un surintendant en 1550.

Les responsabilités des gouverneurs et gouvernantes ne consistaient pas seulement en la protection de la santé des enfants, le maintien de l'ordre et la gestion matérielle de la maison. Ils avaient aussi la tâche difficile d'éduquer leurs jeunes maîtres sans avoir recours à une pédagogie autoritaire. La correspondance entre eux, leurs parents ou encore Diane de Poitiers, témoigne de différentes facettes de cette lourde responsabilité que Jean d'Humières et son épouse François de Contay ont porté pendant plus de quinze ans. En 1562, Catherine de Médicis se souvient avec reconnaissance des services rendus par eux et leurs subordonnés : « [...] ayant des gens de bien près d'eux [les enfants], je me suis reposée sur eux ; et, Dieu merci, ils se portent tous bien »⁸¹.

⁸¹ Lettre de Catherine de Médicis à Marguerite de France, duchesse de Savoie, de juillet-août 1562, *LCM*, X, p. 544.